



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 05 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le lundi 05 décembre à 18h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

### **Présents :**

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Anne-Marie KULMA,
- Barbara BAZIN,
- Didier MARY,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Thomas FOUGEREUX

### **Absents :**

- Alain MARTY,
- Laureen REBUT,
- Nathalie CORNU,

**Date de convocation :** 28 novembre 2022

M. le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le maire déclare la séance ouverte.

Bruno DUBOT est désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

### **Adoption du procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2022**

M. le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **Informations :**

**Réunion Gendarmerie :** Pierre DELEVALLEZ a assisté à une réunion de la gendarmerie. Il a été surtout question des champs d'intervention des autorités, d'une demande faite aux élus d'être le relais de la gendarmerie assortie d'un conseil de prudence, ne pas intervenir pour limiter les risques et il est même déconseiller d'agir en tant qu'OPJ sur des aspects contraventionnels. Un accent a été mis sur la cybercriminalité dont les administrations et les établissements publics peuvent être victimes. La consommation de stupéfiants est en forte hausse.

**Commission de conciliation locataire :** Michel PATEZ, le maire et Vesile SAKIN, secrétaire de mairie ont participé à une réunion d'une commission de conciliation à la cité administrative d'Evreux initiée par la locataire de l'appartement de la mairie. Au terme de cette réunion la locataire s'est engagée à rembourser à la mairie 300€ pour le débouchage de canalisations.

## **Délibération 1 : Annulation de la délibération accordant à SNA un reversement partiel de la taxe d'aménagement**

Le Parlement a supprimé le transfert obligatoire d'une partie de la taxe d'aménagement aux intercommunalités.

Il est demandé au conseil d'annuler la délibération accordant à SNA 1% du produit de la taxe d'aménagement.

A l'unanimité cette disposition est annulée.

### **Questions diverses**

**Eolien** : Les services de l'Etat ont réalisé une cartographie des zones favorables à l'éolien. La Boissière bénéficie de telles zones. Cependant, un projet d'implantation d'éoliennes situé dans une zone identifiée comme favorable ne sera pas automatiquement autorisé.

Le conseil municipal doit donner son avis sur l'opportunité de voir sur le territoire de la commune, l'installation d'un parc éolien.

A l'unanimité le conseil n'est pas favorable à un tel projet.

**Vœux du maire** : La cérémonie des vœux du maire est fixée le 14 janvier 2023 à 16 heures dans la salle du conseil.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le maire décide de clore la présente séance à 19h20.

Le maire,



M. Michel PATEZ